

ABOLITION DE LA DIVISION DES MESURES D'URGENCE (DMU) (PELOTONS)

LA POSITION DE L'APPQ

Votre Association désire informer ses membres de sa position relativement à la décision de la Sûreté du Québec de fermer les unités de la division des mesures d'urgence.

Tout d'abord, soulignons que nous avons été informés des intentions de la Sûreté lors d'une rencontre du Comité paritaire et conjoint (CPC), tenue le 13 février dernier, lors de laquelle la GFST nous a expliqué sa réforme. Pour l'essentiel, les membres des unités des mesures d'urgence qui font partie de pelotons (urgence permanente) seront répartis désormais sur différents postes autoroutiers des grandes régions de Montréal et de Québec et les missions des services d'urgence seront effectuées par les membres d'urgence auxiliaire dont la Sûreté entend augmenter le nombre de 320 à 400. Les spécialités quant à elles, une fois cette réforme en place, relèveront alors de la DSSE.

Soulignons également que la *Loi sur la police* mentionne simplement que la Sûreté doit fournir un service d'urgence sans pour autant privilégier un modèle stratégique plutôt qu'un autre.

De plus, la fermeture d'une unité relève avant tout du droit de gérance. Les règles dans cette situation sont connues et prévues au contrat de travail et dans la directive EP-31, comme d'ailleurs l'ont appris plusieurs d'entre vous dans le cadre de la dernière MSO. Il est à noter que la Sûreté semble à notre avis vouloir agir avec précipitation dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle des discussions sont en cours avec le sous-comité de placement et promotion.

Cependant, dans le cas des unités de l'urgence permanente, l'Association est contre cette abolition puisqu'à son avis, cette décision vient notamment compromettre l'efficacité de la mission du service d'urgence, son expertise et sa mobilisation rapide lors d'événements majeurs. Ainsi, des représentations en ce sens de votre Association auprès de toutes les autorités concernées s'imposent.

En conséquence, le mardi 19 février dernier, l'Association a réuni les délégués de la DMU, les directeurs de l'APPQ concernés, de même que certains vice-présidents dans une séance de travail dans nos locaux, afin de développer un argumentaire dont l'objectif était de produire un document de réflexion étoffé sur cette réforme devant être soumis aux autorités compétentes.

Ce document de réflexion a par ailleurs été complété et acheminé au Directeur général de la Sûreté hier après-midi et nous attendons des nouvelles de la Direction de la Sûreté à ce sujet.

De plus, ce sujet sera également abordé lors des prochaines rencontres au Comité paritaire et conjoint.

Évidemment, votre Association vous tiendra informés des développements à venir dans ce dossier, et ce, dès leurs survenances.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux
Président

PV/sb